

FO demande le rétablissement des épreuves terminales et nationales du baccalauréat !**Déclaration liminaire**

Étant donné l'actualité de la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat en lien avec *Parcoursup* qui suscite un rejet sinon une immense anxiété pour une grande partie des personnels, des parents et des élèves, nous concentrerons notre intervention sur le baccalauréat général et technologique. Nous nous exprimerons sur les autres points à l'ordre du jour au moment de l'examen des textes.

Le contexte de la crise sanitaire révèle au grand jour une réforme profondément inégalitaire au calendrier intenable. La tenue d'épreuves de spécialité dès mars n'est pas compatible avec l'assimilation de connaissances solides et exigeantes dans une discipline. Les élèves ont subi un enseignement incomplet dès la Première et, pour beaucoup d'entre eux, la division des horaires par deux depuis novembre 2020. Dans l'immédiat pour répondre aux difficultés rencontrées dans les établissements, nous demandons le report à juin des épreuves de mars.

Le lycée et le baccalauréat Blanquer ont mis fin aux séries ce qui a aggravé les inégalités entre les établissements et les élèves d'un même établissement. Le baccalauréat devient un examen local qui repose sur des évaluations permanentes. Il introduit une désorganisation dans les établissements. Les programmes sont d'autant plus lourds que les horaires disciplinaires ont encore été rabaissés et que les dédoublements nationaux n'ont pas été rétablis. Pour l'ensemble des personnels, la réforme dégrade considérablement les conditions de travail.

Avec *Parcoursup* et la sélection à l'entrée de l'université, c'est un redoutable instrument de tri social. FO réaffirme son attachement aux épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, seules garanties de la valeur nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen.

Elle demande leur rétablissement dès cette année et l'abandon du contrôle continu comme elle demande l'abandon de *Parcoursup*.

Enfin, FO condamne fermement et demande le retrait de l'ordonnance du 24 décembre 2020 qui prévoit l'adaptation des épreuves qui pourront porter « *sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée.* » « *Les adaptations apportées [...] sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.* » Cela ramène la valeur du baccalauréat à celle d'une simple évaluation locale, de surcroît déréglementée et inégalitaire.

Avec la FSU, la CGT-éduc'action, SUD éducation et le SNCL, la FNEC FP-FO appelle les personnels « *à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc.* »

Vœu présenté par le SNUipp-FSU – SE-UNSA – SGEN-CFDT – CGT Educ’action – SUD Éducation et FCPE

Le vœu se prononce contre le projet de réforme des programmes de maternelle et demande le maintien de l'existant.

La FNEC FP-FO s'est abstenue. Profondément attachée à la liberté pédagogique, elle ne se prononce pas, en règle générale, sur les programmes.

**Pour : 53 (FSU, SUD Education, Solidaires, UNSA, CFDT, CGT, FCPE) ;
Contre : 1 ; Abstentions : 9 (FO, SNALC)**

Examen des textes à l'ordre du jour

Voie générale et technologique

Projets de décret et arrêté relatifs à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique de la session 2021 dans le contexte de l'épidémie de covid-19, pour l'année scolaire 2020-2021.

Le décret transforme la troisième session des E3C en contrôle continu, la note des épreuves concernées étant les moyennes annuelles de la classe de Terminale arrondies au dixième de point supérieur. Il prévoit que les commissions d'harmonisation, instaurées par la réforme Blanquer et destinées à « harmoniser » les notes des épreuves communes en cas de constat de « discordance manifeste », seront convoquées pour les disciplines concernées. Il instaure les modalités de notation de l'épreuve d'EPS. Si un seul contrôle en cours de formation sur trois a pu être *organisé*, « la note moyenne est fixée en prenant en compte les notes de la classe de Terminale inscrites dans le livret scolaire ».

L'arrêté prévoit que l'attestation de langues vivantes prévue par l'arrêté du 3 novembre 2020 ne sera pas délivrée pour la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Projets de décret et arrêtés relatifs à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique de la session 2022 dans le contexte de l'épidémie de covid-19, pour l'année scolaire 2020-2021.

Le décret transforme les deux séries d'épreuves communes des élèves en Première cette année en contrôle continu, la note des épreuves concernées étant les moyennes annuelles de la classe de Première des disciplines concernées arrondies au dixième de point supérieur.

L'arrêté précise que cela concerne la première et la deuxième épreuve d'histoire-géographie, de LVA et LVB pour le bac général et technologique et l'épreuve de mathématiques pour le baccalauréat technologique ainsi que l'épreuve de spécialité abandonnée en classe de Terminale.

L'ensemble des organisations syndicales dénonce l'impréparation du ministère à l'exception du SGEN-CFDT qui se félicite des choix opérés. FO, la CGT-éduc'action, le SNALC, SUD et Solidaires rappellent leur opposition au contrôle continu et demandent le rétablissement des épreuves nationales, terminales et ponctuelles.

La FSU vote en abstention sur les textes 1 et 2, justifiant ce vote par l'urgence de la situation. Elle vote contre les textes 3 et 4 indiquant que d'autres solutions peuvent être trouvées. Le SNES condamne une obstination du ministère qui veut sauver à tout prix sa réforme au mépris de l'apprentissage des élèves.

FCPE : la réforme n'a pas résisté à la pandémie.

FO : Nous voterons contre car, depuis mars, aucune mesure exceptionnelle n'a été prise ni pour recruter, ni pour rétablir les heures disciplinaires supprimées et les dédoublements horaires nationaux. Les épreuves terminales et nationales n'ont pas été rétablies ce qui semble de bon sens dans la situation et bien préférable à un contrôle continu qui aggrave les inégalités déjà criantes du fait des dédoublements sans recrutement qui divisent les horaires de cours par deux.

L'absence de recrutement pour dédoubler réellement les heures aboutit à une situation ubuesque où, dans un même secteur géographique, il y a autant de lycées que d'organisations différentes. Les collègues se posent la question de l'égalité face à l'examen.

Le contrôle continu n'est pas une fatalité, c'est un choix et il n'est pas le bon. L'expérience le montre. Professeurs, parents, élèves, tous sont désemparés. Des professeurs subissent des pressions pour augmenter les notes ou refaire les évaluations. La circulaire du 12 novembre, censée pallier les problèmes rencontrés dans les établissements sonne comme un aveu puisqu'elle recommande aux professeurs d'harmoniser leur évaluation pour les disciplines qui relèvent du contrôle continu. L'harmonisation est perçue comme une uniformisation de la notation. Or l'évaluation est avant tout destinée à faire progresser les élèves. Le niveau, d'une classe à une autre, n'est pas la même. Par ailleurs, le professeur se trouve être juge et partie, ce qui n'a rien à voir avec un jury d'examen. De la même manière, nous ne pouvons cautionner des commissions d'harmonisation qui n'ont rien à voir avec les jurys de bac dans la mesure où on a assisté lors de la dernière session à un véritable bidouillage des notes avec parfois 5 points d'écart entre la note initiale et la note finale !

C'est la preuve que la réforme Blanquer du lycée et du Bac ne fonctionne pas et qu'il faut l'abroger.

Vote sur les textes portant sur la session 2021 :

Pour : 24 (UNSA, SNALC, CFDT) ; Contre : 12 (FO, CGT, SUD, Solidaires, SNPTES) ; Abstention : 30 (FSU, FCPE)

Vote sur les textes portant sur la session 2022 :

Pour : 24 (UNSA, SNALC, CFDT) ; Contre : 29 (FO, FSU, CGT, SUD, Solidaires, SNPTES) ; Abstention : 13 (SNALC, FCPE)

Voie professionnelle

Projet de décret portant adaptation des durées de périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2021.

Ce texte vise à réduire les durées de PFMP exigibles pour se présenter à l'examen des différents diplômes professionnels.

Cette durée est réduite comme suit :

- Baccalauréat professionnel : 10 semaines pour les cursus en 3 ans, 8 semaines pour le cursus en 2 ans, 5 semaines pour le cursus en 1 an ;
- CAP et BEP : 5 semaines pour les cursus en 2 ou 3 ans, 3 semaines pour le cursus en un an ;
- Mention complémentaire : la moitié de la durée obligatoire fixée par l'arrêté de spécialité ;
- Brevet des métiers d'art et diplôme de technicien des métiers du spectacle : la moitié de la durée obligatoire pour le cursus en 2 ans, 4 semaines pour le cursus en un an.
- Pour les candidats de la formation continue, la durée prévue par l'arrêté de spécialité (...) est réduite de 4 semaines, le total ne pouvant être inférieur à 4 semaines.

Explication de vote : dans la mesure où la FNEC FP-FO combat pour l'accès de tout jeune à une formation qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux, elle a voté pour ce texte qui permet de ne laisser aucun candidat sur le bord de la route.

Pour : 30 (FO, UNSA, SGEN, SNALC) ; Contre : 7 (CGT, SNPTES, Solidaires) ; Abstention : 29 (FSU, FCPE)

Projet d'arrêté adaptant la durée de la période de formation en milieu professionnel ainsi que des durées d'expérience professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle au titre de la session 2021 en raison de l'épidémie de covid-19.

Ce texte prévoit d'assouplir la mise en œuvre des périodes de formations en milieu professionnel en facilitant leur fractionnement. Il rend possible la modification du calendrier des situations d'évaluation par le chef d'établissement ou le responsable des organismes de formation, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Amendement FNEC FP-FO : La FNEC FP-FO craint que, dans l'état actuel, le texte rende possible des déréglementations et des dérives déjà observées dans la situation difficile que nous connaissons avec des élèves qui vont et viennent entre la classe et l'entreprise. Pour éviter que cela parte dans tous les sens, nous demandons que le fractionnement soit limité aux jeunes qui n'ont pas atteint le nombre de semaines exigées pour l'examen.

Pour : 36 (FO, FSU, UNSA, SNPTES, SNALC) ; Contre : 10 (CFDT, Solidaires) ; Abstention : 16

Explication de vote : malgré un vote largement favorable, l'amendement n'a pas été retenu. La FNEC FP-FO a donc voté contre le texte.

Vote sur le texte :

Pour : 18 (UNSA, SNALC) ; Contre : 11 (FO, CGT, SNPTES, Solidaires) ; Abstentions : 37 (FSU, CFDT, FCPE)

7) Projet d'arrêté adaptant les conditions de la formation et la certification de sauveteur secouriste du travail dans les diplômes professionnels pour la session d'examen 2021 dans le contexte de l'épidémie de covid-19

Explication de vote : La FNEC FP-FO a refusé de voter sur le texte. Cependant nous revendiquons toujours l'attribution de moyens supplémentaires pour assurer dans les meilleures conditions cette formation essentielle à nos élèves.

Pour : 38 (FSU, UNSA, CGT, SNALC, Solidaires) ; Contre : 11 (CFDT, SNPTES) ; Absentions : 13 (FCPE) ; Refus de vote : 4 (FO)